



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
15 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 novembre 2012, à 10 heures

Président : M. Talbot (Guyana)

Sommaire

Allocution du Président de l'Assemblée générale

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-58717X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15

Allocution du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Jeremić** (Serbie), Président de l'Assemblée générale dit que les deuxième et troisième commissions doivent poursuivre le renforcement de leur coopération et de la coordination car leurs mandats comportent un certain nombre de questions vitales et interdépendantes. Des pratiques agricoles non viables, la faible productivité, la réduction de l'investissement, la dégradation des sols, la pénurie d'eau et le changement climatique se combinent pour créer de constantes ruptures d'approvisionnement, qui amoindrissent la production de certains États Membres vulnérables. La Commission doit s'intéresser tout particulièrement à l'application des principes énoncés dans la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, tenu à Rome les 18 et 19 novembre 2009, notamment la double approche globale à la sécurité alimentaire, qui associe une action directe immédiate à des programmes de développement à moyen et long terme.

2. Passant à l'examen quadriennal complet, le Président de l'Assemblée dit que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent conserver leur caractère universel et bienveillant tout en répondant mieux aux besoins des pays en développement. Les recommandations du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/67/320-E/2012/89) donnent une fine analyse des problèmes à traiter. La Deuxième Commission doit élaborer des stratégies pour veiller à ce que les pays bénéficiaires reçoivent davantage de services d'appui appropriés et rentables. Les rapports du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/67/184) et les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement (A/67/353), marquent une étape déterminante sur la voie d'une approche à la gouvernance économique mondiale, plus spécialement axée sur le développement.

3. Le Groupe des 20 a été appelé à jouer un rôle toujours plus important dans les affaires économiques mondiales malgré les questions qui continuent de se poser quant à sa transparence, à son ouverture et à sa légitimité. L'Assemblée générale, qui se fonde sur le principe de la souveraine égalité des États Membres

peut contribuer à combler les lacunes, mais doit néanmoins traiter avec le Groupe. Le Président de l'Assemblée exprime donc son intention d'entamer un processus préalable à la création d'un cadre consultatif comprenant l'Assemblée, le Groupe des 20 et éventuellement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Conformément à la résolution 66/256, il serait judicieux d'organiser un débat thématique informel de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gouvernance économique mondiale afin de discuter sur les modalités d'une coopération plus poussée et de se pencher sur certaines des questions dont le Groupe sera saisi lors de son proche sommet.

4. Le projet de résolution sur la suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/C.2/67/L.25) dont la Commission est saisie, prévoit d'organiser, en mai 2013, une conférence de suivi sur la crise financière et économique mondiale. L'intervenant espère que si les États le souhaitent, sa proposition de cadre consultatif pourrait être examinée à cette occasion. L'initiative proposée vise à fournir aux membres du Groupe des 20 et aux autres États l'opportunité d'exprimer leurs vues, et l'Assemblée générale est l'instance la mieux appropriée pour ce type de débat.

5. Le 7 novembre 2013, l'Assemblée générale a été mise au courant des résultats des deux réunions tenues par le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, qui avait été établi lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Certains États Membres ont fait preuve d'un esprit d'ouverture et de transparence, et les échanges de vues étaient de nature interactive. Le Président de l'Assemblée générale croit comprendre que ces séances d'informations auront lieu après chacune des prochaines réunions du Groupe de haut-niveau. L'un des principaux points abordés portait sur la question de savoir comment les tâches définies par le Groupe de haut niveau se rapportaient au mandat conféré à l'Assemblée générale par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, s'agissant en particulier des objectifs de développement durable. Il est crucial de renforcer la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, le Secrétariat et d'autres acteurs institutionnels. Les travaux des organes du système des Nations Unies doivent se renforcer mutuellement et éviter les doubles

emplois. Il incombe principalement à l'Assemblée générale de convoquer une réunion de haut niveau et de lancer un processus intergouvernemental sur les objectifs de développement durable. L'intervenant exprime son intention de recruter des facilitateurs à cette fin.

6. L'Assemblée est également chargée de réunir un groupe de travail pour établir une liste d'objectifs du développement durable. Malheureusement, les États Membres ne sont pas parvenus à s'entendre avant la date limite fixée à la Conférence, sur la répartition régionale des sièges. Le Président de l'Assemblée enjoint aux États Membres de parvenir à un consensus dans les plus brefs délais afin de ne pas amoindrir les résultats de la Conférence. Il est essentiel de sortir de l'impasse pour formuler un seul programme de développement pour l'après-2015.

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/67/L.35)

Projet de résolution A/C.2/67/L.35 Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne

7. **M. Mammadamiyev** (Azerbaïdjan) présente le projet de résolution et annonce que l'Australie s'est portée coauteur du projet de résolution. Le projet d'autoroute de l'information transeurasienne a pour objet de renforcer la connectivité de l'Eurasie centrale au système des technologies de l'information et des communications en établissant une nouvelle autoroute de transit entre les deux principaux points d'échange Internet de Frankfort et Hong Kong. L'autoroute renforcera la connectivité dans le monde en développement, facilitera la mise au point d'applications pour les économies émergentes et fournira des services multimédia et d'informatique en nuage aux marchés en expansion. Le projet a déjà reçu l'appui d'organisations internationales spécialisées, mais a besoin d'un appui politique afin de faire progresser le programme mondial de la connectivité.

8. **Le Président** annonce que la Géorgie et l'Ouzbékistan se sont joints aux auteurs.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/67/L. 34)

Projet de résolution A/C.2/67/L. 34 : Entreprise et développement

9. **M^{me} Davidovich** (Israël) présente le projet de résolution et dit qu'Antigua et Barbuda, l'Arménie, Monaco, la Papouasie Nouvelle Guinée et l'Ukraine se sont portés coauteurs. L'entreprise joue un rôle important dans la promotion du développement durable car elle fournit les compétences et les facilités qui, en retour, débouchent sur l'innovation, la création d'emplois et finalement sur l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales. En appuyant le projet de résolution, les États Membres peuvent aboutir à ce que l'entreprise devienne un moteur du programme de développement d'après-2015.

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/67/L.33)

Projet de résolution A/C.2/67/L.33 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

10. **M. Khalil** (Égypte) présente le projet de résolution et annonce que les pays ci-après : Bolivie (État plurinational de), Brunei-Darussalam, Guinée-Bissau, Mali, Somalie, Sri Lanka et Vietnam se sont portés coauteurs. Le projet de résolution fait écho aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur la question (A/67/91-E/2012/13), selon lesquelles l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est continue d'aggraver les épreuves de peuple palestinien et est associée à l'exploitation illégale de ses ressources naturelles.

11. **Le Président** annonce que le Burundi et la République démocratique de Corée se sont joints aux auteurs.

La séance est levée à 16 h 5.